

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
PLAN DE RELANCE - 1402 - Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale	

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 – JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 23 février 2015
- VU** la convention générale de mise en œuvre du CPER 2015-2020 signée le 28 avril 2015,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment le programme 1402 « Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 décembre 2013 approuvant le règlement régional des allocations de thèses en sciences humaines et sociales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projets dédié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projets dédié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2018 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de la mise en œuvre du CPER,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 relative à l'attribution des allocations doctorales dans le cadre de l'appel à projets dédié,
- VU** les statuts de l'ANRT.

VU la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Paul JEANNETEAU, Stéphanie HOUEL, Brigitte NEDELEC, Delphine COAT-PROU, Grégoire JAUNEAULT, Pascale DEBORD, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Pascal NICOT, Claire HUGUES, Laurent CAILLAUD, Laurent PRETROT, Franck LOUVRIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire d'une dotation de 705 900€ d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 1402 "Accueil de chercheurs, valorisation, ouverture européenne et internationale

1. Allocations de thèse

1.1. Allocations de thèses cofinancées : prolongation de validité et augmentation d'opérations

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 205 900 € au total, répartie sur les opérations d'allocations de thèses cofinancées 2017, 2018 et 2019

AFFECTE

un montant total de 205 900 € en autorisation d'engagement

APPROUVE

la prolongation de validité de 6 mois supplémentaires des conventions 2017, 2018 et 2019 relatives au financement de la rémunération d'étudiants en thèses listées en 1-annexe 1,

AUTORISE

l'augmentation d'un montant forfaitaire de 6 400 € ou de 5 200 € ou de 3 100 € ou de 2700 €, calculé en fonction du cofinancement initial, les opérations 2017, 2018 et 2019 concernées telles que listées en 1-annexe-1,

APPROUVE

les termes de l'avenant type de prolongation et d'augmentation des conventions figurant en 1-annexe-2 pour les allocations doctorales soutenues dans le cadre des appels à projets allocations doctorales cofinancées et du CPER

AUTORISE

La Présidente à signer ces avenants avec les organismes listés en 1-annexe-1.

2. partenariat avec l'ANRT et soutien à la recherche et développement des entreprises ligériennes

2.1 Adoption d'un nouveau partenariat cadre avec l'ANRT

APPROUVE

les termes de la convention cadre de partenariat entre la Région et l'ANRT présentée en 2 annexe 1,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

2.2 Mise en œuvre du partenariat avec l'ANRT : soutien au ressourcement scientifique des entreprises ligériennes

AFFECTE

un montant de 500 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme 1402 en soutien au ressourcement scientifique de problématiques industrielles

AFFECTE

un montant de 2 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme 1402 en soutien aux démonstrateurs académiques.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Alain AVELLO

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs